



La lettre de Françoise Cartron

Sénatrice de la Gironde
Maire d'Artigues-près-Bordeaux
Vice-Présidente de l'Association des Maires de France

N° 5
décembre 2010



93^e Congrès des Maires et des Présidents
de Communautés de France



Journées parlementaires à Pau

Edito

Réforme des collectivités territoriales : une loi votée à la hussarde

Sans surprise, la réforme des collectivités territoriales a été définitivement adoptée par l'Assemblée Nationale le 17 novembre. Les quelques avancées sur le texte initial, obtenues en seconde lecture au Sénat, ont été passées par pertes et profits. **La Chambre, dont le rôle constitutionnel est de représenter les collectivités territoriales, n'a pas été écoutée.** Sur de nombreux points, ses propositions ont même été méprisées et de très nombreux sénateurs, toutes tendances confondues, ont dénoncé ces mauvaises manières.

Cette adoption dans la douleur clôt donc la réforme des collectivités et souligne l'échec d'une méthode qui n'a pas permis de dégager le consensus nécessaire ni de donner au texte l'envergure que mérite notre organisation territoriale. **Au Sénat, le texte n'a d'ailleurs été adopté qu'à une voix de majorité.**

Au-delà du procédé employé, ce texte représente un véritable recul de la décentralisation. Il reflète une vision passiste de l'action locale, empreinte de centralisme. **Il illustre également la volonté de limiter l'autonomie d'action des collectivités départementales et régionales.**

Censée simplifier le fameux « millefeuille territorial », la réforme ne fait que le rendre plus complexe, avec l'ajout de nouveaux échelons. **La clarification promise n'est pas au rendez-vous.** Au contraire, il sera encore plus difficile, demain, de déterminer si une collectivité est en droit ou non d'entreprendre une action. Et ce n'est pas l'arrivée du nouveau conseiller territorial qui simplifiera les choses. Les quelques améliorations obtenues sont insuffisantes pour compenser les travers de ce texte.

Concernant les communes, la catastrophe a été évitée de justesse **grâce à l'action efficace de l'Association des Maires de France.** Cependant, on ne peut se satisfaire du maintien de l'échelon communal s'il n'est accompagné de moyens légaux et financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Ainsi, la suppression de la taxe professionnelle est en réalité, le premier volet de la réforme des collectivités territoriales. A cela s'ajoute le gel des dotations de l'Etat pour les trois prochaines années, contraignant les élus, pour les budgets locaux, à arbitrer entre les multiples sollicitations et besoins et la baisse de leurs moyens.

Les maires l'ont dit, haut et fort. Tous demandent à conserver leur liberté d'aménager leur territoire, de construire des projets dans la confiance et le respect.

Cordialement.

Françoise Cartron
Maire d'Artigues-près-Bordeaux
Sénatrice de la Gironde

www.francoise-cartron.fr

Vous pouvez retrouver l'ensemble de mes précédentes publications ainsi que beaucoup d'autres informations et prises de position à cette adresse, par exemple :

- L'Ecole toujours en danger (mon intervention complète lors de la discussion de la loi de finances 2011)
- Articles sur la réforme des retraites (retraite : « l'injustice faite aux femmes »)
- Service public en danger,...

Françoise
CARTRON

A Paris, assistant : Fabien Charlon
Palais du Luxembourg - 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
courriel : f.cartron@senat.fr - Tél 01 42 34 38 45 - Fax 01 42 34 47 01



Ouverture du 93^e congrès de l'AMF - Paris Porte de Versailles



Echos du Congrès de l'AMF

Finances Locales - résolution finale du congrès

« Les membres du congrès souhaitent que les collectivités retrouvent des marges de liberté et que soient assouplies les règles de liaison des taux, que soit rétabli au plus vite le niveau d'autonomie fiscale existant avant la réforme de la taxe professionnelle. Le congrès déplore le remplacement d'une part d'impôts locaux économiques par des dotations financières, ce qui amoindrit leur liberté d'administration ».

Intercommunalité - vigilance

A partir du 1^{er} janvier 2013, les Préfets pourront modifier le périmètre des intercommunalités sous réserve que les 2/3 de la commission départementale de coopération intercommunale ne s'y oppose pas.

Normes - c'est énorme

40 000 normes existent, le chiffre est colossal. Lors du congrès de l'AMF, interpellé par Jacques Pélissard, le Président de la République a parlé d'une possibilité de réviser ou supprimer certaines normes. Tous les maires connaissent et subissent les surcoûts liés à telle ou telle norme et ont pointé trois chantiers à ouvrir dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et des réglementations sportives. Espérons que ce nouveau chantier n'accouchera pas d'une souris.

Suppression de la Taxe Professionnelle - la vérité des prix

Selon Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances à l'Assemblée Nationale, la réforme de la TP va coûter beaucoup plus cher que prévu.

L'Etat va devoir se priver de 7 milliards d'Euros en 2010 au lieu des 3,9 milliards prévus. Le coût pourrait même atteindre 8,9 milliards cette année et 7,5 milliards en 2011.

La TP apparaît comme un allègement historique de la pression fiscale sur les entreprises. Quant aux conséquences sur les finances des collectivités elles s'apprécieront en 2011 et 2012. Chacun fera ses comptes.

Conseillers territoriaux - déjà censurés

Le Conseil Constitutionnel a censuré l'article 6 de la loi et le tableau annexé relatifs à la répartition des conseillers territoriaux. Le législateur a opéré un premier choix en retenant un nombre minimal de quinze conseillers territoriaux minimum nécessaires pour assurer le fonctionnement normal d'une assemblée délibérante. Le Conseil Constitutionnel a constaté que six départements présentaient des écarts de plus de 20 % à la moyenne régionale : Cantal, Meuse, Aude, Haute Garonne, Mayenne, Savoie. Aucun impératif d'intérêt général ne venait justifier ces écarts très importants de représentation. Par conséquent, appliquant sa jurisprudence constante, le Conseil a jugé que la fixation du nombre de conseillers territoriaux dans ces départements méconnaissait le principe d'égalité devant le suffrage. Par voie de conséquence, le Conseil constitutionnel a censuré l'article 6 et le tableau annexé à la loi qui constituaient des dispositions inséparables.



Françoise Cartron au Sénat

Questions au Gouvernement

- **Politique d'aide au soutien scolaire (QO n° 1088S)** : Le soutien aux élèves en grande difficulté, dès leur plus jeune âge, doit être un des axes prioritaires de la politique de lutte contre l'exclusion. Pourtant, l'Acse (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances) abandonne son soutien à ces actions. J'ai donc interrogé la Secrétaire d'État chargée de la Politique de la Ville sur le manque de cohérence de la politique menée en matière de soutien scolaire.
- **Avenir de la démarche individuelle d'adoption (QE n°15847)** : De nombreuses associations d'adoptants s'inquiètent d'une possible suppression de la procédure d'adoption internationale par démarche individuelle. Aujourd'hui, 37 % des adoptions en France sont réalisées comme tel. J'ai donc demandé à la Secrétaire d'Etat chargée de la famille de pérenniser cette procédure.
- **Inaliénabilité des archives publiques (QE n°15848)** : Dans la rédaction actuelle du code du Patrimoine, l'inaliénabilité des archives publiques est imprescriptible et constitue des archives « les documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leurs missions de service public, de l'État, des collectivités territoriales... ». Cette définition très large pose un problème spécifique pour les réalisations scolaires. J'ai donc demandé au Ministre de l'Intérieur de préciser le statut des ouvrages réalisés par les élèves.
- **Fichier Base élèves (QE n° 15849)** : Dans deux arrêts rendus le 19 juillet dernier, le Conseil d'État a remis en cause certaines dispositions du fichier « Base élèves ». Le droit pour chacun de s'opposer au traitement de données personnelles pour des raisons légitimes est reconnu. Le Conseil d'État avait fixé un délai de trois mois pour que le Ministère de l'Éducation Nationale se conforme à ces exigences. Ce délai n'a pas été respecté et j'ai demandé au Ministre de l'Éducation Nationale de s'y conformer.
- **Remplacement des enseignants (QE n°15850)** : Au fil des années, la continuité du service public scolaire s'est progressivement dégradée en raison du non remplacement des enseignants absents. À plusieurs reprises, le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé des mesures pour remédier à cette situation. Malheureusement, ces annonces tardent à se concrétiser. J'ai donc interpellé le Ministre de l'Éducation Nationale sur l'urgence à répondre à ces problèmes.
- **Scolarisation des enfants du voyage (QE n°15851)** : Les enfants du voyage et de familles non sédentaires des aires d'accueil de longue durée ne sont souvent pas comptabilisés dans les effectifs prévisionnels des écoles maternelles et élémentaires. Comme par exemple la commune de Saint-André de Cubzac dont 24 enfants n'ont pas été pris en compte par l'inspection d'académie de Gironde. Pour remédier à ce type de situation, j'ai rappelé la législation en vigueur au Ministre de l'Éducation Nationale et lui ai demandé de la faire respecter.
- **Fiscalisation des contrats responsables et solidaires (QE n° 1852)** : J'ai demandé au Ministre du Budget de revenir sur cette mesure qui pourrait conduire les familles les plus modestes à renoncer à leur couverture complémentaire.

Interventions en séance

- **Loi sur l'absentéisme scolaire**
Le 15 septembre, je suis intervenue en tant que chef de file pour le Groupe Socialiste sur la proposition de loi d'Eric Ciotti visant à lutter contre l'absentéisme scolaire. Derrière ce titre, se profile, en réalité, la suppression des allocations familiales pour les familles d'élèves absents. L'absentéisme est un corollaire du décrochage scolaire ; il devrait donc être combattu comme tel et faire l'objet d'une véritable politique de prévention. Ce constat est bien éloigné de la solution proposée qui se contente de pénaliser des parents déjà en grande difficulté. La suppression des allocations familiales n'y changera rien ou aggravera leur situation.
- **Réforme des retraites : les femmes toujours lésées**
Le recul de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ en retraite et à 65 ans pour la retraite à taux plein touchera d'abord les femmes. Le temps partiel subi, les interruptions de carrière et les inégalités salariales contribuent à accroître les inégalités entre les sexes face à la retraite. La récente réforme des retraites viendra renforcer ce phénomène : les aménagements très ponctuels prévus pour les mères de trois enfants nées entre 1951 et 1955 n'y changeront rien. Lors des débats au Sénat sur cette réforme je me suis fermement opposée à la logique du Gouvernement, qui consiste à ne pas prendre en compte la situation particulière des femmes, au prétexte qu'elle résulte d'inégalités subies au long de la vie. Pour mémoire, la France est classée 127^e sur 134 pour les inégalités hommes-femmes.
- **Loi de Finances : une nouvelle année noire pour l'éducation**
Avec 16 000 nouvelles suppressions de postes prévues en 2011, soit 65 400 en cinq ans, le gouvernement met en péril les fondations mêmes de l'Éducation Nationale. L'an passé, cette logique purement comptable, a présidé à la réforme de la formation des maîtres qui s'est avérée désastreuse. Les suppressions de postes prévues pour 2011 se traduiront par de nouvelles atteintes aux missions fondamentales de l'Éducation Nationale : suppression de la scolarisation à deux ans, baisse de l'encadrement, fermeture de classes rurales, recours systématique à des vacataires pour effectuer les remplacements...
Lors du débat sur le budget de l'enseignement scolaire, je me suis étonnée que le Ministre s'enorgueillisse de ces coupes franches budgétaires, alors même que les universités sont parvenues, elles, à conserver l'intégralité de leurs effectifs.
- **Oeuvres visuelles orphelines (28/10)**
J'ai défendu, en séance publique, la proposition de loi de Marie-Christine Blandin qui visait à mieux protéger les photographes professionnels face aux dérives des éditeurs de presse. La loi reconnaît le droit d'auteur pour les photographies et leur rémunération.
- **Numérisation des salles de cinéma (16/09)**
Sur l'initiative de Serge Lagauche, Sénateur PS du Val de Marne, nous avons discuté de la création de fonds mutualisés pour financer la numérisation devenue incontournable des petites salles de cinéma. La loi adoptée propose un mécanisme qui permettra la contribution des distributeurs de films à cet équipement.

en Gironde

Missions d'information

J'ai été désignée par le Groupe Socialiste du Sénat pour participer aux travaux de deux missions communes d'information, qui rendront leurs conclusions dans les prochains mois :

- Mission commune d'information sur l'avenir du spectacle vivant.
- Mission commune d'information sur l'organisation territoriale du système scolaire et sur l'évaluation des expérimentations en matière scolaire.

Ces missions me conduiront dans divers départements et notamment en Gironde.

Soutien aux journalistes emprisonnés

En ce début de 21^e siècle, à travers le monde de nombreux journalistes sont emprisonnés et parfois tués dans l'exercice de leur profession. Nous ne pouvons tolérer de tels agissements. L'information est une de nos libertés fondamentales. Les otages au



long cours de France 3 en sont un des symboles. En cette période de vœux et de partage fraternel, agissons pour qu'ils soient libérés. Comité de soutien à Hervé Ghesquière, Stéphane Taponier et leurs trois accompagnateurs Mohammed Reza,

Ghulam et Satar retenus en Afghanistan depuis le 29 décembre 2009.

Signez la pétition en ligne sur www.liberezles.net

Les rencontres de proximité



La deuxième session de rencontres s'est achevée, au mois de septembre dernier, par deux réunions dans la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les rives droite et gauche de la Garonne. Ces moments privilégiés revêtent toujours un caractère très intéressant et enrichissant. Ils nous permettent de partager et de confronter nos expériences. Ils sont aussi l'occasion d'aborder nombre de sujets qui nous préoccupent ou nous intéressent pour l'avenir de nos territoires.



Aux côtés de nos élus



Inauguration du centre ornithologique de Braud-et-Saint-Louis / Saint-Ciers-sur-Gironde



Inauguration de la médiathèque du Bois Fleury à Lormont



Plantation de l'arbre de la laïcité à Créon en commémoration du vote de la loi de 1905



Inauguration du Rocher Palmer à Cenon



Inauguration de logements sociaux à Yvrac

**Françoise
CARTRON**

En Gironde, assistants : Nicolas Hamm, Sylvie Desbordes
BP 50 - 33370 Artigues-près-Bordeaux - Courriel : permanence.cartron@orange.fr
Tèl 05 56 38 50 53 - Fax 05 56 32 30 40